



**Rapport d'Orientation
Budgétaire
VILLE
Année 2022**

La loi n°2015-991 du 07/08/2015 portant sur la nouvelle organisation de la République (loi NOTRE) a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales de plus de 3500 habitants.

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) en conseil municipal doit s'effectuer dans les deux mois précédant le vote du budget et il s'accompagne de la production d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB). Ce rapport est présenté par le maire au conseil municipal.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter à l'assemblée délibérante le contexte économique national et local, les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'informer sur la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'une délibération spécifique qui prend acte de la tenue du débat et de l'existence de ce présent rapport.

Je vous propose d'organiser notre Débat d'Orientation Budgétaire comme suit :

- A- L'environnement général
- B- La rétrospective des finances communales
- C- Le budget annexe Location Immeuble Nu
- D- Les orientations pour l'année 2022

La Municipalité accentuera en 2022 son action autour des axes prioritaires définis dans notre projet de mandat.

L'éducation est au cœur de nos préoccupations. C'est pourquoi les classes de découverte vont reprendre après une année difficile ayant freiné la mise en place de projets éducatifs. En parallèle, dans le sillage de la loi EGALIM, notre offre de restauration scolaire évoluera : ainsi, en 2022, les repas servis dans nos établissements devront compter 50% de produits durables avec signe d'identification de l'origine et de la qualité, dont au moins 20 % de produits biologiques.

D'autre part, notre politique de développement durable, axe fort de notre mandat, s'intensifiera : la Ville sera labellisée Climat-Air-Energie (précédemment Cit'ergie). Un label qui récompense l'élaboration d'une politique énergétique et climatique adaptée, exemplaire, efficace à long terme et déployée dans un programme d'actions évalué annuellement.

Une part importante de notre budget 2022 sera également destinée à l'accomplissement des grands projets structurants déjà entamés comme la réhabilitation des espaces publics du quartier de la Mare aux Bœufs ou encore celle du stade Michel Vernon.

De plus, nous prévoyons également des acquisitions foncières. Afin de poursuivre l'attractivité et le développement de notre ville, nous devons anticiper et aborder la question foncière dans son ensemble, en ciblant les réserves foncières en amont, et en saisissant les opportunités pour les futurs aménagements.

Enfin, à l'instar de nombreuses villes du territoire métropolitain, nous souhaitons renforcer notre sécurité, qui est la première des libertés, en équipant notre police municipale de Tasers. Cet équipement, avant tout dissuasif, viendra s'ajouter à l'armement réglementaire existant et permettra d'assurer une meilleure protection de nos agents face à la délinquance.

L'équipe municipale s'engage, une nouvelle fois, à ne pas augmenter les taux communaux d'imposition et à mettre en œuvre, comme les années précédentes, une politique d'investissement très volontariste tout en maîtrisant le recours à l'emprunt.

A) L'ENVIRONNEMENT GENERAL

1) Le produit intérieur brut

Le Produit Intérieur Brut (PIB) est un indicateur important puisqu'il mesure les richesses produites dans le pays. Une croissance atone a un impact sur les rentrées fiscales, mais aussi sur l'emploi et donc, limite les capacités d'interventions de l'Etat en particulier vers les collectivités locales.

La crise sanitaire mondiale qui a débuté en début d'année 2020 constitue depuis son déclenchement un sujet d'actualité de premier plan et dépasse le cadre sanitaire. En effet, le phénomène s'est rapidement étendu aux sphères politiques, économiques et financières. Le PIB mondial a chuté de 3,4%, les cours du pétrole ont diminué et le CAC40 a accusé une baisse de 7,14 % en 2020.

Face à cette situation exceptionnelle, des mesures économiques ont été prises par le Gouvernement et les institutions supranationales permettant ainsi de limiter l'ampleur de la crise économique dont la résolution est étroitement liée à celle de la crise sanitaire.

Bien qu'il ait subi une baisse importante en 2020, le PIB a connu un rebond économique important en 2021 et ce niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022. Les prévisions de croissance de l'OCDE sont de l'ordre de 5,7% dans le monde, 5,3% pour la zone Euro, 6% pour les Etats Unis et de 8,5% pour la Chine.

2) L'inflation

La croissance économique a été touchée par le ralentissement des échanges internationaux qui ont pesé sur la croissance des prix en zone euro. Malgré les politiques monétaires menées par la BCE et la FED visant à injecter massivement des liquidités pour soutenir l'inflation, cette dernière n'a été que de 0,5% en 2020. Cette faible augmentation des prix s'explique essentiellement par l'effondrement des prix de l'énergie qui pèse fortement dans les indices des prix européens.

On observe cependant un changement de tendance depuis octobre 2021 puisque le cours du pétrole ne cesse de grimper, faisant mécaniquement s'envoler l'indice des prix à la consommation. D'autres facteurs viennent accentuer ces hausses de prix depuis la sortie des confinements comme la désorganisation des chaînes d'approvisionnement, une pénurie de matières premières, des difficultés de recrutement dans certains secteurs.

Après donc une année sans inflation, l'augmentation des prix devrait être de 1,9% en 2021 et de 1,4% en 2022.

3) Le déficit budgétaire national

Après avoir atteint un niveau inédit de 9,1% du PIB en 2020, le déficit public se réduirait à 8,4% dès 2021. Cette réduction du déficit est progressive malgré le rebond de l'activité, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises et compte tenu également de la montée en charge rapide du plan de relance. In fine, en 2022, à la faveur de la poursuite du rebond de l'économie et de l'extinction des mesures de soutien, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8 % du PIB en 2022.

Après avoir atteint 60,8 % du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9 % compte tenu de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise puis entamera sa décrue en 2022 en diminuant à 55,6 % du PIB.

4) Les collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2022 s'inscrit dans la poursuite des efforts engagés avec la mise en place du plan « France relance » destiné à soutenir l'économie du pays malmenée par la crise sanitaire et vise un rétablissement progressif des finances publiques.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages au niveau national est active depuis 2018.

Pour ceux restants assujettis, l'exonération se fera de manière progressive entre 2021 et 2023 de la manière suivante :

Exonération de 30 % en 2021

Exonération de 65 % en 2022

Exonération de 100 % en 2023

Pour Caudebec-lès-Elbeuf, plus de 90% des ménages seront déjà exonérés et seuls 436 foyers seront encore assujettis, de manière réduite, entre 2021 et 2023.

Pour les communes, cette suppression est intégralement compensée par l'Etat par le biais du transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront stables en 2022 par rapport à 2021.

En effet, l'État maintiendra son soutien à l'investissement local (DSIL) dont la dotation sera augmentée de 350 millions d'euros supplémentaires notamment pour alimenter les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

Les **dotations de l'Etat sont stabilisées** à leur niveau de 2021, soit une **enveloppe de 28,6 milliards d'euros**. Seule évolution, la DSR et la DSU qui progresseront respectivement de plus 95 millions d'euros, progression reconduite désormais tous les ans à un niveau à peu près similaire.

5) La Métropole Rouen Normandie.

Depuis 2015, la Métropole est bénéficiaire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales. Une partie de ce fonds est réattribuée aux Communes membres. La partie reversée à la ville s'élevait à 170 000 € en 2020 et reste inchangée pour 2021. L'Attribution de Compensation restera stable.

Un fonds de concours a été créé, le FACIL, Fonds d'Aide communal à l'Investissement Local en remplacement du FSIC. Cette aide concerne les projets de réhabilitation, d'investissement ou d'acquisition d'équipement.

B) RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES

L'analyse rétrospective constitue un préalable indispensable afin de déterminer la santé financière de la Ville avant de se projeter sur les marges de manœuvre offertes.

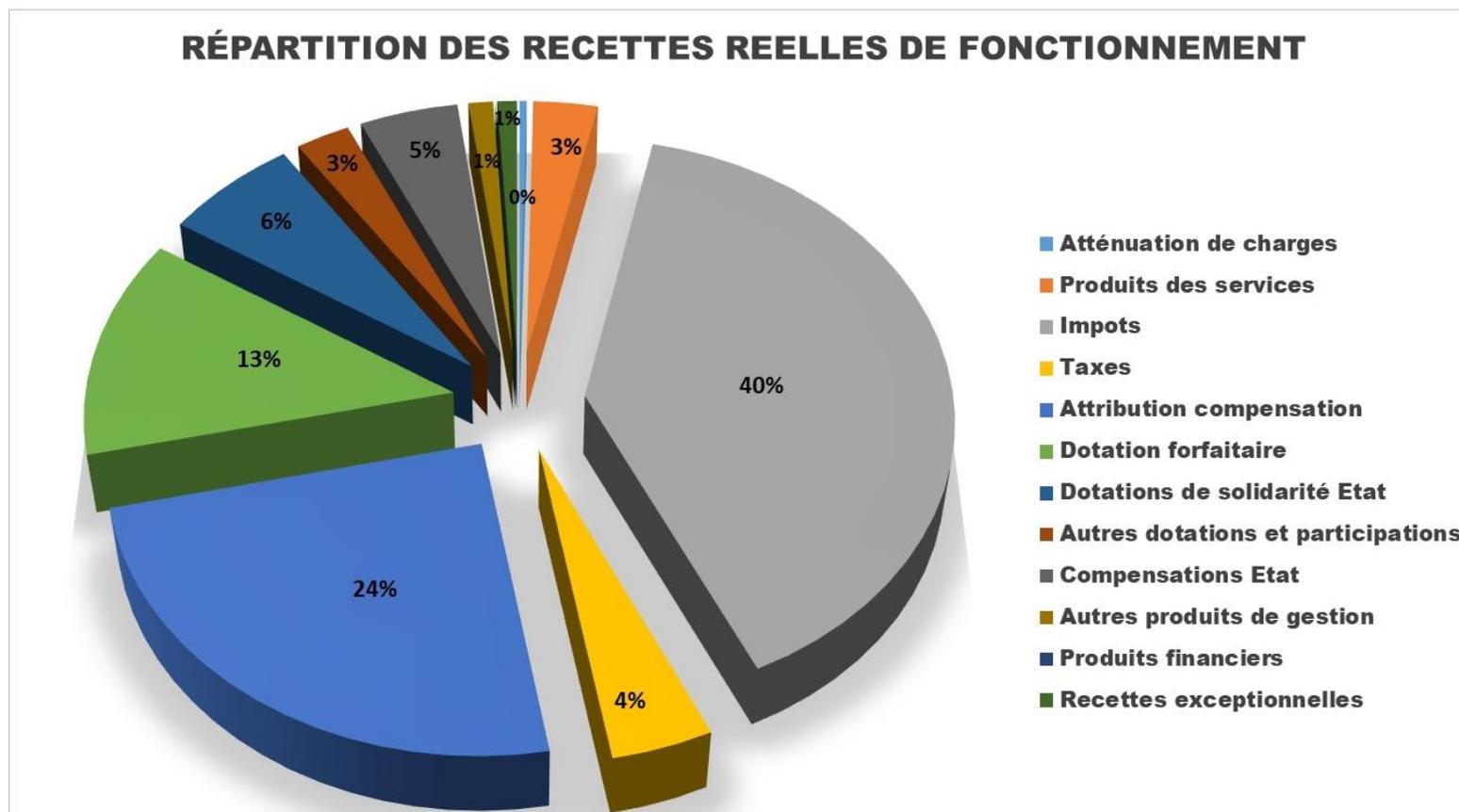
Evolution des soldes intermédiaires de gestion de 2015 à 2020

EVOLUTION SOLDES INTERMEDIAIRES (hors opérations d'ordre)

En Milliers d'euros	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes de gestion + Taux d'évolution	11 200 -5,59%	11 036 -2,45%	11 169 1,21%	11 437 2,40%	11 627 1,66%	11 474 -1,32%
Dépenses de gestion + Taux d'évolution	9 554 -4,12%	9 311 -3,97%	9 712 4,31%	9 424 -2,97%	9 959 5,67%	9 829 -1,30%
Epargne de gestion	1 646	1 725	1 457	2 013	1 668	1 645
Charges financières	416	393	374	366	349	310
Produit financier	41	39	36	25	22	22
Résultat financier	-375	-354	-338	-341	-327	-288
Charges exceptionnelles	151	92	10	11	11	11
Produits exceptionnels	76	24	28	26	92	92
Résultat exceptionnel	-75	-68	18	15	81	81
Epargne brute (ou CAF brute)	1 196	1 303	1 137	1 687	1 422	1 438
Remboursement du capital de la dette	810	857	870	960	1018	1018
Epargne nette (ou CAF nette)	386	446	267	727	404	420

L'épargne de gestion reste en 2020 au niveau très intéressant de 1,6 M€ et nous permet d'avoir une politique d'investissement volontariste.

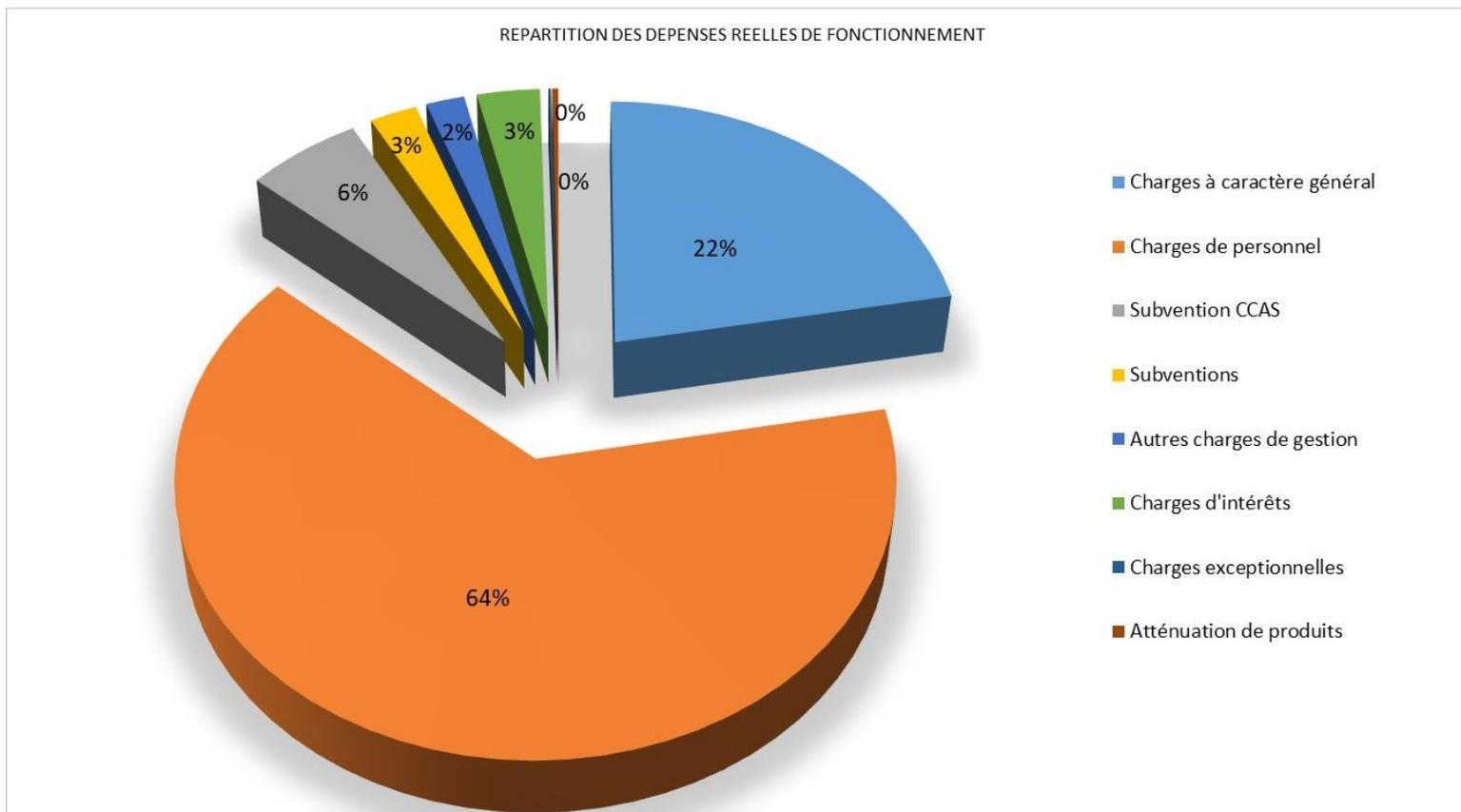
Evolution des recettes entre 2015 et 2020



Les ressources sont principalement constituées du produit des impôts directs, des attributions de la Métropole et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Après une augmentation entre 2017 et 2018, les recettes réelles restent stables depuis 2 ans (-0,12%).

Evolution des dépenses entre 2015 et 2020

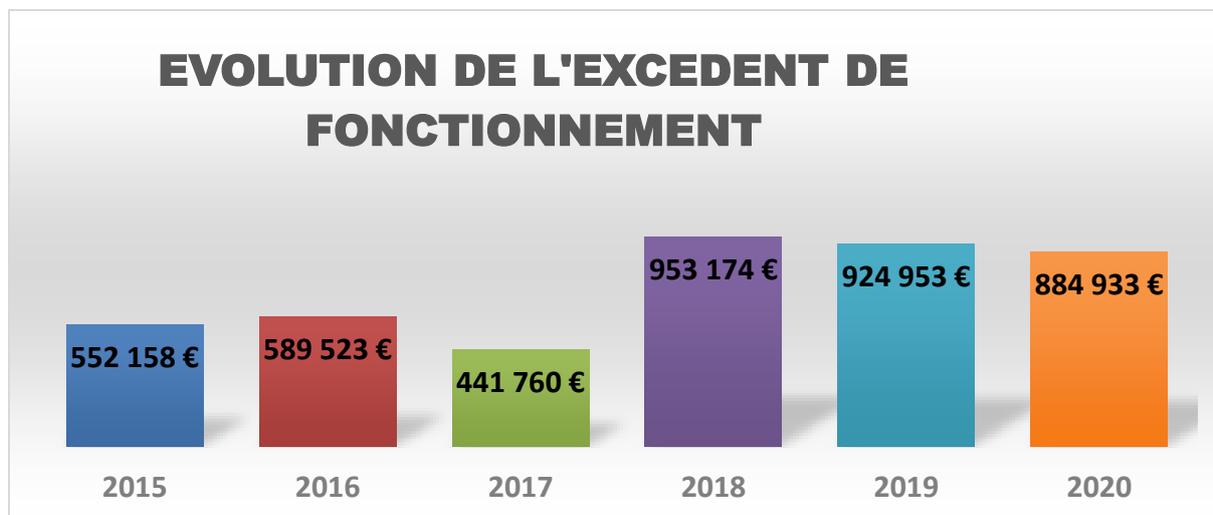


Sur l'année 2020, les dépenses de fonctionnement restent stables également (+ 0,24%)

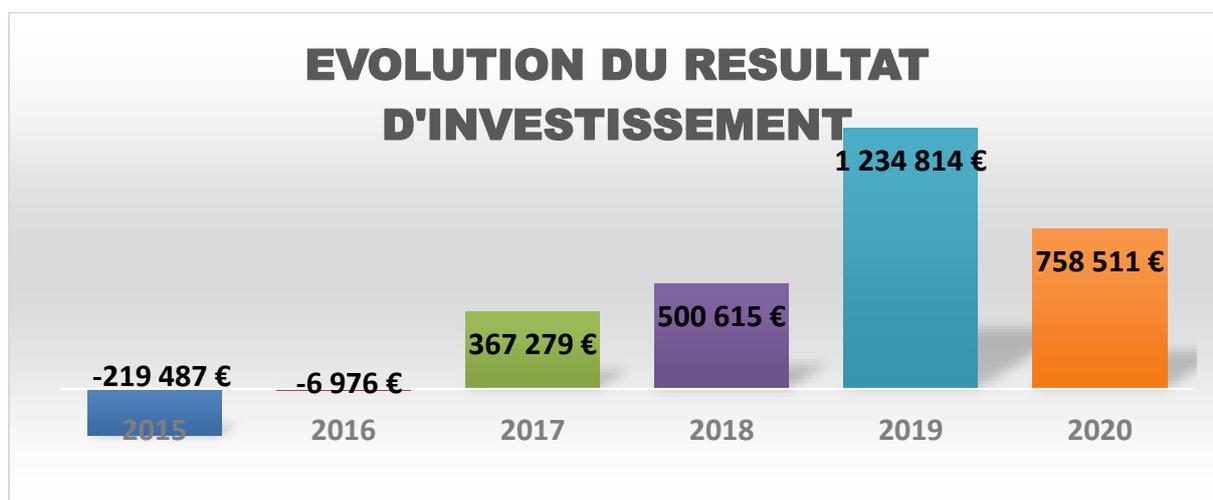
Il nous faut poursuivre et amplifier la maîtrise des dépenses pour les prochaines années afin de continuer à dégager des marges de manœuvre en investissement.

L'évolution des résultats de fonctionnement et d'investissement sur la période 2015-2020 :

Les excédents de fonctionnement qui permettent de financer les investissements restent à des niveaux élevés depuis la forte augmentation de 2018.



Depuis 2017, la progression de l'excédent d'investissement a été significative jusqu'à atteindre 1 234 814 € en 2019 puis 758 511 € en 2020.



BUDGET ANNEXE LOCATION IMMEUBLE NU

Ce budget concerne l'immeuble loué par le GRETA. Ce budget devrait s'équilibrer à **82 169 €** en fonctionnement et **77 790 €** en investissement. Ce budget est principalement composé d'écritures d'ordre. Néanmoins **3 300 €** sont prévus en fonctionnement pour les contrôles obligatoires et des réparations et **34 000 €** en investissement pour effectuer des travaux de conservation en bon état du bâtiment. Ce budget s'autofinance et aucune subvention d'équilibre n'est versée.

C) LES ORIENTATIONS POUR 2022

Le budget principal devrait s'équilibrer autour de **11,7 millions d'euros** en fonctionnement et autour de **4,9 millions d'euros** en investissement.

La halte-garderie était une structure précédemment intégrée au budget du CCAS. Dans une logique organisationnelle et fonctionnelle, la Ville souhaite intégrer ce service dans son champ de compétences. Le budget 2022 intègre donc ce nouveau volet.

De ce fait, le budget augmente donc de 2% en fonctionnement sur l'année 2022 soit plus de **232 000 euros**. A périmètre constant, l'augmentation n'est donc que de 1,1%.

Notre budget est basé sur la nécessité de continuer à faire des économies de fonctionnement afin de poursuivre le rétablissement des finances communales. Il est important de maintenir notre capacité d'investissement par une maîtrise des dépenses, **sans alourdir la pression fiscale**.

Nous allons poursuivre l'effort de rationalisation des dépenses déjà entrepris ainsi que les mutualisations avec la Métropole et les autres communes afin de continuer à faire des économies tout en améliorant la qualité du service rendu.

Malgré un contexte difficile, notre volonté est de ne pas augmenter les impôts des Caudebécaises et Caudebécais, pour la treizième année consécutive, tout en continuant à améliorer la qualité de service rendu au public.

1) Les recettes de fonctionnement

La Ville continue à privilégier la maîtrise des dépenses afin de ne pas augmenter les impôts et ce depuis treize ans.

Le produit des impôts locaux devrait s'élever à **4 556 529 €**, progressant ainsi de 0,6%. Cette augmentation résulte de la revalorisation nationale des bases imposées, les nouvelles constructions et l'application du coefficient correcteur sur la compensation de la taxe d'habitation.

Depuis 2018, la revalorisation nationale annuelle des valeurs locatives n'est plus basée sur la prévision d'inflation de l'année à venir mais sur l'inflation constatée sur la dernière année. Pour 2022, le taux d'inflation sera calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix entre novembre 2020 et novembre 2021.

Fortement mobilisée pour la préservation et la création d'emplois sur son territoire, la Ville souhaite se saisir de tous les leviers qui contribueront à faciliter la création d'entreprises, tout particulièrement pendant cette crise sanitaire que nous traversons. C'est pourquoi, depuis 2021, nous avons choisi d'exonérer de taxe foncière toutes nouvelles implantations d'entreprises ou reprise d'entreprises en difficulté pour une période de 2 ans.

Les concours de la Métropole sont évalués à **2 766 941 €** et se décomposent comme suit :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (465 527 €) a été transférée de la Dotation de Solidarité Communautaire vers l'Attribution de Compensation. Ces dotations sont désormais fixées à **2 428 885 €** pour l'attribution de compensation et **167 828 €** pour la Dotation de Solidarité Communautaire.
- Le Fonds National de Péréquation Communal et Intercommunal (FPIC), il est estimé à environ **170 228 €** et reste stable.

Les taxes sur l'électricité sont évaluées à **180 000 €**, les taxes sur les droits de mutation à **160 000 €** et les taxes sur la publicité extérieure à **25 000 €**.

Le concours financier de l'Etat via la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimé à **2 142 749 €** et se décompose comme suit :

- La Dotation Forfaitaire des Communes sera en baisse de **89 379 €** soit un montant de **1 385 561 €**
- La Dotation de Solidarité Urbaine est évaluée à **695 612 €** ; soit en augmentation de **8,74%**
- La Dotation Nationale de Péréquation est estimée à **61 576 €**, en légère baisse

L'Etat nous versera également une Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) évaluée à **131 205 €**.

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est estimé à **95 691 €**.

Le produit des services est évalué à environ **480 000 €**.

2) Les dépenses de fonctionnement

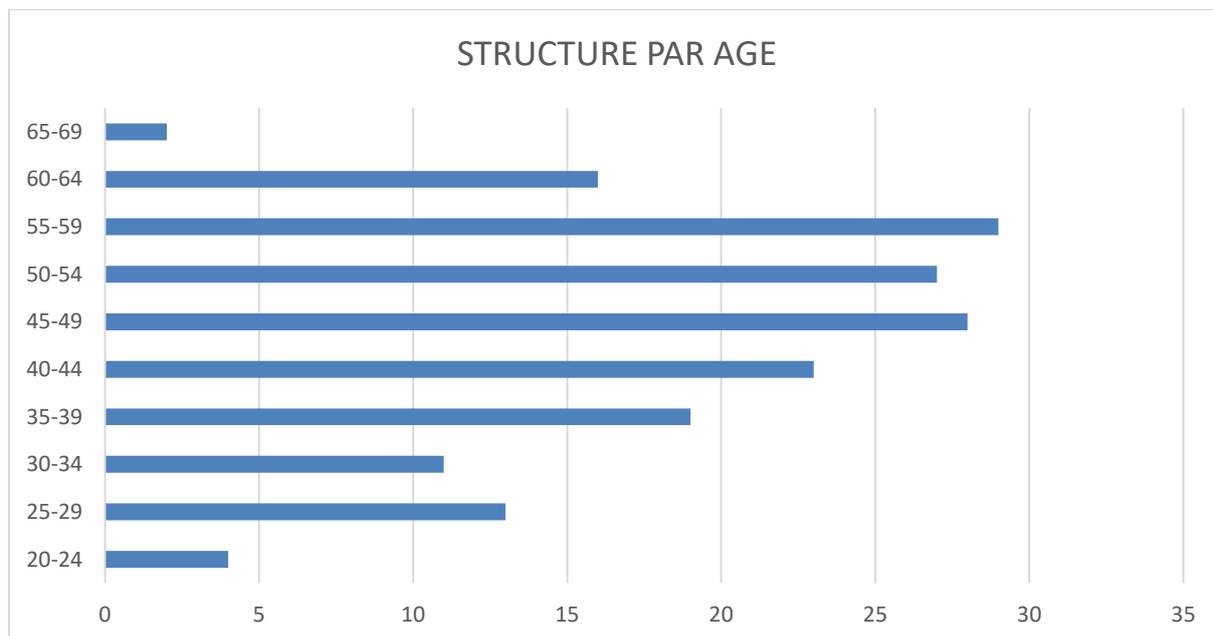
Les charges à caractère général devraient s'élever à **2,8 millions d'euros** soit une augmentation d'environ **200 000 €**.

Les charges de personnel sont évaluées autour de **7,2 millions d'euros** soit une progression de **6,3 %** qui s'explique en grande partie par l'intégration du budget de la halte-garderie. **A périmètre constant, l'augmentation n'est que de 1,9 %.**

L'augmentation des charges de personnel s'explique par la revalorisation du régime indemnitaire des agents et par le renforcement de certains services : propreté urbaine, bâtiments, urbanisme et communication.

Dans cette période difficile, nous portons une attention particulière à l'emploi des jeunes, avec le recrutement d'un apprenti supplémentaire au service ressources humaines. Nous continuerons également notre politique très volontariste en faveur de l'accueil des stagiaires.

Structure prévisionnelle de l'effectif sur les emplois permanents en 2022 :



	01/01/2022	01/01/2022
	2022	EN %
Stagiaires et Titulaires	125	72,7%
Détachement	3	1,7%
Non titulaires	39	22,7%
Stagiaire et apprentis	5	2,9
TOTAL :	172	100,00%
Catégorie A	11	6,4%
Catégorie B	18	10,5%
Catégorie C	143	83,1%
TOTAL :	172	100,00%
Filière administrative	43	25,00%
Filière animation	19	11,0%
Filière culturelle	7	4,1%
Filière médico-sociale	14	8,1%
Filière police	4	2,3%
Filière Technique	85	49,4%
TOTAL :	172	100%

La structure des dépenses de personnel s'établit comme suit :

	BP 2022
Traitement indiciaire	4 173 000 €
NBI + SFT	72 000 €
Régime indemnitaire + HS	928 860 €
TOTAL :	5 173 860 €

L'évolution du traitement indiciaire est liée à la carrière de l'agent avec les avancements d'échelons et de grades.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui complète le traitement de base, est appliqué progressivement sur les différents cadres d'emploi.

Le temps de travail est basé sur 1607 heures sur l'année respectant ainsi pleinement le cadre légal. Ce temps de travail peut être minoré en fonction des jours fériés de l'année, et des jours de congés supplémentaires liés à l'ancienneté des agents. Les agents disposent des congés payés, des ARTT et de jours de fractionnement.

L'effectif total est de 172 agents auxquels il convient de rajouter une trentaine d'animateurs vacataires. Cet effectif devrait rester stable sur l'année 2022.

Concernant les autres charges de gestion courante, la Ville maintient et conforte les subventions aux associations et aux clubs sportifs pour un budget de **220 000 €**.

La subvention versée au CCAS s'établira aux alentours de **329 000 €** afin de soutenir les familles les plus en difficultés, maintenir les actions et l'aide à destination des personnes âgées. La dotation diminue du fait de l'intégration du budget halte-garderie dans celui de la ville.

3) Les Dépenses d'équipement. (Investissement hors opérations d'ordre et financières)

Les dépenses d'équipement s'élèveront pour 2022 à environ **4,9 millions d'euros** et se décomposeront principalement comme suit :

- Réhabilitation du stade Michel Vernon. Cette opération débutée en 2021, s'étendra en 2022. Elle permettra d'améliorer la pratique sportive et notamment de faire bénéficier d'un équipement de qualité le Caudebec-Saint-Pierre Football Club, 7^{ème} club régional en termes d'effectifs avec plus de 450 licenciés. Le stade disposera d'installations comprenant un terrain de football synthétique de qualité, d'un terrain de football en herbe et de vestiaires.
- Réhabilitation du quartier de la Mare aux Bœufs. La rétrocession du quartier est en cours : la Ville reprend les espaces verts et les espaces de jeux et la Métropole reprend les voiries et l'éclairage public. Des travaux vont être réalisés sur les voiries et l'éclairage public par LOGEAL et la Métropole pour environ 1,5 millions d'euros et la Ville va réaménager les espaces verts et les terrains de jeux pour un montant d'environ 924 000 euros au total dont 350 000 pour 2022. Cette opération consiste à remplacer l'aire de jeux par un espace familial, et à reconstruire un terrain multisport à la place de l'ancien.
- Poursuite des études pour la réalisation du programme de construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir les services techniques de la ville et d'autres services sur la zone du Clos Allard.
- Remplacement des éclairages actuels des bâtiments par des pavés LED moins énergivores et plus respectueuses de l'environnement.
- Modernisation des services municipaux (logiciels, mobilier, informatique) :
 - Refonte du site internet
 - Renouvellement des postes informatiques
- Travaux dans les écoles
- Début des études pour la création d'une halle couverte sur la place Jean Jaurès
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Achats de tasers pour équiper les policiers municipaux

4) Les recettes d'investissements

Les recettes d'investissement seront constituées par le FCTVA (**250 000 €**), l'affectation du résultat qui interviendra lors du budget supplémentaire 2022 et les amortissements (**692 000 €**).

Nous déposerons également des demandes de subvention d'un montant estimé à **536 000 €** auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de la Métropole.

5) L'endettement

La structure de l'endettement :

RATIO DE DESENETTEMENT						
	2017	2018	2019	2020	2021 (prévisions)	2022 (prévisions)
DETTE AU 1ER JANVIER	10 988 598 €	11 818 598 €	12 138 612 €	11 520 823 €	11 086 521 €	11 512 964 €
EMPRUNT DE L'ANNEE	1 700 000 €	1 278 000 €	395 000 €	565 000 €	1 387 000 €	3 389 000 €
REMBOURSEMENT DE L'ANNEE	869 640 €	958 345 €	1 017 789 €	999 302 €	960 557 €	992 468 €
DETTE AU 31 DECEMBRE	11 818 958 €	12 138 253 €	11 515 823 €	11 086 521 €	11 512 964 €	13 909 496 €
CAF	1 137 000 €	1 687 000 €	1 652 923 €	1 660 000 €	1 500 000 €	1 450 000 €
RATIO DESENETTEMENT EN ANNEES	10,39	7,20	5,77	6,68	7,68	9,59

L'endettement sera plus important en 2022 du fait des projets cités ci-dessus.

L'accroissement de l'endettement serait donc estimé à 2 396 532 € et de fait le ratio de désendettement augmentera mais restera en dessous des seuils autorisés.

Concernant la nature de l'endettement, nous avons un endettement parfaitement sain puisque, selon la charte de bonne conduite, 96,83% de notre dette est classé en « A1 » et 3,17% en « B1 » sur une échelle allant jusqu'à « F6 », soit les meilleures notations possibles. 95% de notre dette est à taux fixe.

Le budget 2022 s'inscrit une fois encore dans le maintien et le renforcement des services publics. En effet, les budgets alloués seront maintenus pour l'éducation, la jeunesse, la politique culturelle, et renforcés dans le secteur de l'environnement et la propreté urbaine.

Concernant la politique d'investissement, les grands projets voient le jour et se poursuivront en 2022, la réhabilitation du stade Michel Vernon, les travaux à la Mare aux Bœufs, le début du marché couvert et la construction des locaux accueillant les services techniques de la Ville.

Nous agissons au quotidien pour transformer la Ville, renforcer toujours plus son attractivité et pour améliorer le bien-être de nos habitants qui sont, chaque année, de plus en plus nombreux.